

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1535

présenté par

M. Breton, Mme Anthoine, M. Marleix, M. Hetzel, Mme Bassire, M. Teissier et M. de la
Verpillière

ARTICLE PREMIER

Supprimer la première phrase de l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de cette phrase risque d'encourager les femmes à différer leur grossesse en « repoussant un projet parental ». C'est la porte ouverte aux pressions d'entreprises pour que les femmes privilégient leur carrières au détriment de leurs vie personnelle.